

DECISION DU MAIRE DU 05 MARS 2025

OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'assurer une politique culturelle de qualité au Centre François Mitterrand et de participer à la 27^e édition du dispositif national « Printemps des Poètes »,

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'association **Cie. SF**,

DECIDE

De signer avec l'association **Cie. SF**, dont le siège social est situé 19 rue Jehan Duvet 21000 Dijon, représentée par Monsieur Julien Sturm, son Président, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Une étape du Tour de France », pour une représentation qui aura lieu au Centre François Mitterrand le vendredi 21 mars 2025 à 20H00, pour un montant de 561,05€.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 5 MARS 2025

POUR LE MAIRE, par délégation,
Renaud VIBERT, DGS

Le Breuil, le 04 Mars 2025

Chantal CORDELIER
Maire

